

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de LUSSANT

Séance du 05 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 Janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 22 Décembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David RABAUD, le Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Votants : 15

Étaient Présents : les conseillers municipaux suivants :

Mmes et Mrs, MARTIN Jean-Raymond, SEGUINOT Lucie, BUGEAT Patrick, LEDOUX Ophélie, ANDRÉ Patrick, FOUGERIT-BEAUVOIT Philippe, VINCELET Laurent, DERVITE Virginie, DUFAURE Denis, DEVILLARD Françoise, MELIN Mathilde, DELBREIL Juliette, DELBREIL Jean-Charles

Etaient représentés :

Mme VINCELET Mathilde a donné pouvoir à Mme SEGUINOT Lucie

Mme DELBREIL Juliette a donné pouvoir à M. DELBREIL Jean-Charles

Secrétaire de séance : M. BUGEAT Patrick

L'ensemble des membres du Conseil Municipal présent ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2025, il n'en est pas fait lecture, les remarques suivantes sont apportées par Mme DERVITE, conseillère.

- **Information diverses / Restoria :**

Le nom du prestataire est écrit "RESTAURIA" dans le texte explicatif et non RESTORIA et préciser les indices de références : 126.23 à 124.26.

- **Petit Lussantais**

Est-ce que l'on ajouterait la phrase suivante pour se prémunir de tout recours ultérieur ou on le passe sous silence ?

"Le changement de charte graphique a été validé oralement avec l'éventuelle tête de liste lors des prochaines élections municipales, afin de garantir le bon fonctionnement démocratique de la commune."

- **Questions du publics**

En ce qui concerne les feux tricolores, il faudrait ajouter « *En effet, ce type de feux ne peuvent pas bien fonctionner au-delà de 4 000 véhicules par jour.* Cette affirmation est confirmée par les représentants du collectif « Mieux Vivre à Lussant » présents dans la salle.

Le compte rendu sera modifié et validé lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Ordre du jour :

1 – TARIFS COLUMBARIUM ET ADOPTION DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM

2 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 – CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE

INFORMATIONS et ACTIONS DIVERSES

1 – Défibrillateur

2 – Présence Élections municipales (15 et 22 mars 2026)

3 – Terrain cimetière

4 – Sécurité école primaire

5 – Local atelier

1- TARIFS COLUMBARIUM ET ADOPTION DU REGLEMENT DU COLUMBARIUM :

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre à jour les tarifs et le règlement du columbarium qui n'ont pas été réactualisés depuis 2007.

Actuellement une case du columbarium ne peut être cédée uniquement sur une durée de 30 ans contre la somme de 700 € et renouvelable qu'une fois pour une durée de 15 ans contre la somme de 350 €.

Monsieur le Maire propose de modifier les durées d'achat de la manière suivante :

- **30 ans** pour le prix de **700 €**
- **15 ans** pour le prix de **350 €**

Il suggère de maintenir les conditions de renouvellement à savoir rachat possible uniquement pour une durée de 15 ans pour 350 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** qu'une case est concédée pour une durée de 30 ans ou 15 ans,
- **FIXE** le prix de 700 € pour 30 ans et 350 € pour 15 ans,
- **DIT** que la concession ne pourra être renouvelée qu'une fois pour une durée de 15 ans,
- **ACCEPTE** les termes du règlement dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 – CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE :

Projet : Chaudière école primaire

Montant total des travaux HT : 86 200 €

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Lussant souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR 2026.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Coût du projet HT	86 200.00 €	Subventions :	
		Etat DETR : 40%	34 480.00 €
		Etat Projet Village Avenir : 10 %	8 620.00 €
		Département : 09 %	7 758.00 €
		Autofinancement : 41 %	35 342.00 €
TOTAL	86 200.00 €	TOTAL	86 200.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la Préfecture.

INFORMATIONS ET ACTIONS DIVERSES :

1 – Défibrillateur

Actuellement la commune possède deux défibrillateurs, un au niveau de la Mairie et un second au niveau de l'établissement scolaire, tous deux datés de 2008.

Un renouvellement de batterie ainsi que des électrodes a eu lieu récemment.

Sachant que les défibrillateurs ont été achetés il y a bientôt 18 ans, il faudra songer à les remplacer soit en achetant deux ou les louer.

Monsieur le Maire souligne qu'il serait bien d'acquérir un troisième défibrillateur qui serait à disposition, à l'extérieur de la Vieille Halle.

Un dossier devra être étudié courant 2026 afin de savoir si financièrement il est préférable pour la commune d'acheter ou de louer les défibrillateurs.

2 – Présence Élections municipales (15 et 22 mars 2026)

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 Mars 2026. Le maire demande de se positionner sur les créneaux horaires.

Les listes de présence sont constituées.

3 – Terrain cimetière

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'agrandir le cimetière car très peu de place sont disponible actuellement.

Des démarches administratives pour les reprises de concession sont en cours mais elles restent relativement longues avant de pouvoir récupérer un maximum de concession.

Il est envisagé l'échange d'une ou deux parcelles communales contre une partie de la parcelle attenante au cimetière.

Le propriétaire actuel de la parcelle située à côté du cimetière n'est pas contre cette proposition. Il faut juste se mettre en accord sur les parcelles à échanger. Le dossier sera suivi après les élections municipales par la nouvelle équipe en place.

4 – Sécurité école primaire

Monsieur le Maire aborde le dossier de la mise en conformité au niveau sécurité de notre établissement scolaire et donne la parole à Mme SEGUINOT Lucie, 2^{ème} Adjointe au Maire, en charge du dossier.

Madame SEGUINOT nous informe qu'une enseignante a sollicité la nouvelle équipe municipale pour venir inspecter les garde-corps déjà en place au niveau des fenêtres des classes afin de savoir si la hauteur existante était conforme aux règles de sécurité.

L'entreprise PATEAU METALLERIE est intervenue et a fait savoir que la hauteur des garde-corps ne respectait pas les mesures de sécurité exigées. Un devis pour la fourniture et la pose de nouveaux garde-corps va être adressé à la Mairie.

Lors de son intervention l'entreprise PATEAU METALLERIE a fait remarquer à Mme SEGUINOT que d'autres points seront à revoir prochainement concernant la sécurité comme l'absence de rampe pour les enfants et pour les adultes au niveau de l'escalier principale de l'école.

Trois sociétés ont été consultées afin de nous fournir un devis pour un diagnostic sécurité et accessibilité complet de l'établissement.

5 – Local atelier

Le maire évoque la possibilité de créer un local commercial dans la partie inoccupée des ateliers municipaux. Ceci ne reste qu'un projet à l'étude dont Monsieur le Maire souhaiterait que chacun des élus envisage la mise à disposition pour un professionnel.

Monsieur le Maire propose la création d'une cellule commerciale où le professionnel devra prendre en charge une partie des travaux contre la gratuité du loyer pendant une durée à déterminer. Ceci ne reste qu'une proposition qu'il faudra étudier.

Le projet peut faire partie du programme « Village Avenir » afin que la commune et le professionnel bénéficient de subvention.

Divers :

- **Incendie :**

Suite à l'incendie de la maison survenu le dimanche 4 Janvier, d'un jeune couple de Lussantais, Monsieur le Maire propose de mettre en place une collecte de meuble et d'électroménager gérée par la commune pour leur venir en aide.

Une cagnotte sera mise en ligne par un collectif de Lussant afin de pouvoir leur apporter une aide financière.

Mme DRAPT, propriétaire d'un gîte sur la commune, se propose de le mettre à leur disposition pendant 1 mois.

- **Pump Track :**

Monsieur DELBREIL, conseiller, signale au conseil municipal qu'il a contacté un nouveau prestataire pour la création d'un Pump Track qui doit lui fournir un devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **19h51**.

Fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits.
Ont signé au registre les membres présents.

David RABAUD		Jean-Raymond MARTIN	
Lucie SEGUINOT		Patrick BUGEAT	
Ophélie LEDOUX		Philippe FOUGERIT- BEAUVOIT	
Patrick ANDRÉ		Denis DUFAURE	
Françoise DEVILLARD		Laurent VINCELET	
Mathilde MELIN		Juliette DELBREIL	Excusée
Jean-Charles DELBREIL		Virginie DERVITE	
Mathilde VINCELET	Excusée		